

Que disent les groupes ethniques aux gouvernements ?

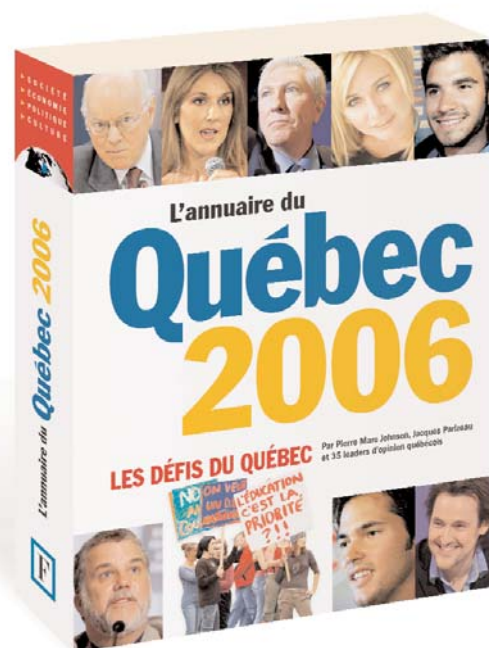
*Une revue des mémoires des associations ethniques
présentés aux commissions parlementaires*

SÉBASTIEN ARCAND

Docteur en sociologie



Ce document est un complément de
L'Annuaire du Québec 2006





INSTITUT DU
NOUVEAU MONDE

DES CITOYENS
DES IDÉES
DES PROJETS

UNE PUBLICATION DE L'INSTITUT DU NOUVEAU MONDE

L'Institut du Nouveau Monde est un organisme indépendant, non partisan, voué au renouvellement des idées et à l'animation du débat public au Québec. Il veut inspirer l'émergence d'idées nouvelles et contribuer à la recherche de solutions novatrices aux problèmes du Québec contemporain. L'Institut du Nouveau Monde travaille dans une perspective de justice sociale, dans le respect des valeurs démocratiques, et dans un esprit d'ouverture et d'innovation. L'INM publie *L'Annuaire du Québec* aux Éditions Fides. Il organise des Rendez-vous stratégiques pour identifier les orientations du Québec de demain (le prochain portera sur la culture). Il compte dix cercles régionaux dans autant de régions du Québec. Il veut mettre à profit les nouvelles technologies de l'information, notamment un site Internet, pour favoriser la délibération publique et rejoindre les citoyens de toutes les régions du Québec. Il organise, chaque été, une école de citoyenneté pour les jeunes de 15 à 30 ans.

209, rue Ste-Catherine Est
Bureau V-3110, C. P. 8888
succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3P8
T 514.934.5999
F 514.934.6330
inm@inm.qc.ca
www.inm.qc.ca

PRIX CLAIRE-BONENFANT 2005,
remis par le gouvernement du Québec
pour les valeurs démocratiques et
l'éducation civique.



L'IMMIGRATION

Que disent les groupes ethniques aux gouvernements ?

Une revue des mémoires des associations ethniques présentés aux commissions parlementaires

Sébastien Arcand

Docteur en sociologie

Dans les sociétés démocratiques libérales, les relations ethniques ont connu de nombreuses transformations au cours des quarante dernières années. De nouveaux rapports sociaux ethniques se sont constitués, provoquant une redéfinition des relations qui se tissent entre individus et groupes aux horizons distincts, partageant désormais un destin commun, celui d'assurer la constitution d'un « nouveau » lien social. La présence de différents groupes ethniques sur un même territoire peut créer des tensions que la capacité d'intégration du système démocratique libéral réussit généralement à contenir. Par contre, ce système ne peut éliminer *ipso facto* les sources potentielles de conflits, d'où l'importance du rôle de l'État pour assurer la stabilité et le respect des principes démocratiques d'égalité et de liberté.

L'État cherchera à institutionnaliser l'ensemble du processus de revendication en mettant sur pied des processus de consultations publiques permanentes. Les revendications des groupes

ethniques minoritaires formulées lors de ces consultations permettent de mieux comprendre les dynamiques ethniques à l'œuvre lorsque se rencontrent minoritaires et majoritaire au sein des institutions étatiques.

C'est de cette rencontre et plus précisément des discours des associations de groupes ethniques minoritaires aux commissions parlementaires dont il sera question au cours des prochaines pages.

Nous avons constitué et analysé un corpus de 57 mémoires déposés par des associations de groupes ethniques minoritaires lors de neuf commissions parlementaires tenues au Québec entre 1974 et 2000¹. Ces commissions se répartissent au sein de quatre thématiques, soit la thématique linguistique, constitutionnelle, de l'immigration et de l'éducation. Au total, 13 groupes monoethniques et 10 groupes multiethniques sont représentés au cours de ces vingt-six années couvertes par la présente recherche.

TABLEAU 1 Participation des AGEM aux commissions parlementaires : thématique linguistique

| Année | Commissions | Total des mémoires d'AGEM retenus |
|--------------|--|-----------------------------------|
| 1974 | Commission de l'avant-projet de loi 22 | 5 |
| 1977 | Commission sur l'avant-projet n° 1 : Charte de la langue française | 3 |
| 2000 | Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française | 4 |
| Total | | 12 |

La langue : à la recherche du statu quo

En ce qui concerne la question linguistique, les associations valorisent le statu quo, quelle que soit la période étudiée. Si les associations insistent en 1974 pour que la situation linguistique instaurée depuis la Commission Gendron de 1969 ne soit pas modifiée, en 1977 elles valorisent la loi 22 de 1974 et en 2000 elles reconnaissent certains bienfaits de la Charte de la langue française de 1977. Les positions semblent se former et se reformer au gré des commissions, mais toujours avec la crainte que les restrictions en matière d'usages linguistiques s'accroissent. Certains passages de ces mémoires reconnaissent les droits historiques des Québécois francophones, de leur culture et de la langue française, mais pour faire valoir que ces droits ont mené à la constitution d'une société juste et démocratique qui ne saurait passer outre aux principes d'égalité et de libre choix dont doivent aussi jouir les minoritaires.

Plusieurs facteurs expliquent la tendance à valoriser le statu quo. Premièrement, la question du changement de locuteur et du leadership au sein d'une communauté peut entraîner un chan-

gement de perspective. Les communautés ethniques sont des espaces dynamiques au sein desquels des changements de mentalités peuvent s'opérer au fil des ans. Deuxièmement, il est possible que des effets bénéfiques non attendus, des effets pervers en quelque sorte, se dévoilent plusieurs années après l'adoption d'une loi, ce qui ferait changer la position d'une association d'une commission à l'autre. Troisièmement, et cela nous apparaît important, la valorisation du statu quo peut être la seule réplique possible des minoritaires à la tendance des gouvernements à légiférer en matière linguistique. En mettant l'accent sur le statu quo, elles montrent qu'elles respectent et reconnaissent les droits des majoritaires en matière linguistique tout en voulant mettre des balises aux gouvernements. C'est aussi dans cette optique de statu quo que ces mémoires mettent l'accent sur les bienfaits du bilinguisme, puis du multilinguisme en 2000, tout en accordant à la langue française le statut de langue de la majorité, de langue « prioritaire » et de langue de socialisation.

À ce titre, les deux associations de la communauté chinoise considèrent que le français est la langue de l'intégration, et sa pratique ainsi que sa transmission relèvent de la responsabilité des majoritaires. Pour les autres associations (juive, hellénique, italienne, polonaise), le français doit être valorisé et reconnu comme la langue des majoritaires, mais sans que sa pratique quotidienne ne soit une condition sine qua non de l'intégration. Sur le fond, ces positions ne sont pas antinomiques, car elles passent par la valorisation du bilinguisme et de la volonté

de ne pas porter la responsabilité principale de la « survivance » de la langue française. Pour toutes les associations, le français demeure la « propriété » des majoritaires et elles rejettent toute pression sur les minoritaires ; que ce soit pour perpétuer l'usage du français, pour en faire la promotion ou comme unique langue d'usage (privée et/ou publique). De même, la connaissance de l'anglais est pour toutes ces associations le gage d'une mobilité sociale et d'une intégration à un ensemble géopolitique canadien, nord-américain et mondial. Cela dit, il n'y a pas que des points de similitudes entre les mémoires, car sur la question des inégalités liées aux pratiques langagières une distinction s'opère.

En effet, alors que les associations de la communauté chinoise considèrent que la méconnaissance du français équivaut à faire de certains individus des citoyens de seconde classe, les autres associations monoethniques affirment au contraire que la connaissance de l'anglais est une condition pour échapper à ce statut de seconde classe. Les associations des communautés juive, italienne, polonaise et hellénique se situent plutôt sur un axe individualiste-libéral qui fait appel aux notions de libre choix, d'égalité et de citoyenneté. Cette perspective individualiste-libérale fait peu appel à l'appartenance ethnique pour mieux la recentrer au sein d'un discours valorisant l'individu et les principes démocratiques régissant la société québécoise. Tout en reconnaissant l'importance de protéger le français et d'orienter les enfants des minorités issues d'une immigration récente vers les écoles françaises, les associations juive,

polonaise, italienne et hellénique pensent que les mesures de protection du français ne doivent pas affecter leur capacité à elles, ces communautés ethniques minoritaires « anciennes », d'avoir le libre choix linguistique en matière d'éducation. D'une part, ces associations ne veulent pas être liées à la catégorie « immigrant », compte tenu de leur présence de longue date au Québec; d'autre part, elles revendiquent une appartenance minoritaire construite en fonction de l'utilisation généralisée de l'anglais par les membres de leur communauté respective.

La question nationale : pluralisme et appartenances multiples

L'analyse des dix-neuf mémoires retenus pour la thématique constitutionnelle indique que les associations sont en grande majorité opposées à l'indépendance du Québec et préfèrent vivre au sein de la fédération canadienne. Cela dit, il existe des différences entre les positions exprimées en 1990 et en 1995, différences qui tiennent moins aux caractéristiques de chacune des communautés représentées qu'au contexte sociopolitique dans lequel se sont tenues les commissions. À l'exception d'une association africaine, les mémoires présentés à la Commission Bélanger-Campeau (1990)

TABLEAU 2 Participation des AGEM aux commissions parlementaires : thématique constitutionnelle

| Année | Commissions parlementaires | Total des mémoires d'AGEM retenus |
|--------------|---|-----------------------------------|
| 1990 | Commission Bélanger-Campeau | 10 |
| 1995 | Commission de Montréal sur l'avenir du Québec | 9 |
| Total | | 19 |

sont contre l'indépendance et contre le statu quo. La Commission Bélanger-Campeau s'est tenue peu de temps après l'échec de l'Accord du lac Meech, entente à laquelle la population québécoise était majoritairement favorable. Par conséquent, il y avait à cette époque une volonté de renouveler le fédéralisme canadien. Pour sa part, la commission de 1995 (tenue quelques mois avant un référendum sur la souveraineté) se tient trois ans après l'échec de l'Accord de Charlottetown, auquel la population québécoise était moins favorable.

Toutes les associations profitent de ces deux commissions pour demander des améliorations à la pratique du pluralisme. En mettant l'accent sur les bienfaits du pluralisme et de la pluralité des appartenances, les minoritaires s'inscrivent en faux contre la prétention à l'universalisme des majoritaires. Le discours des minoritaires s'inscrit également dans une volonté d'universaliser la différence et non dans un processus de différenciation sociale propre à renforcer des rapports de domination entre majoritaires et minoritaires. Dans cette optique, les associations adoptent une position

défensive dans la mesure où, avant d'aborder la question du pluralisme à proprement parler, elles prennent soin de souligner le caractère distinct de la société québécoise. Les passages d'une appartenance identitaire à une autre (allophone, minorité, communauté ethnique) sont autant d'éléments rappelant au majoritaire que les communautés sont elles-mêmes porteuses de ce pluralisme et qu'elles permettent au Québec de s'ancrer dans son époque.

Cependant, la répétition, en 1995, des critiques formulées déjà en 1990 sur les thèmes de l'appartenance et du pluralisme identitaire indique que ces associations ont perçu peu de changement dans la réalité sur ces sujets durant les cinq années qui séparent ces deux commissions. Pour les minoritaires, le principal débat n'est pas de savoir si le Québec doit accéder ou non à son indépendance, mais de savoir comment accroître la reconnaissance de la contribution de chacune des communautés à l'ensemble de la société québécoise et canadienne.

Immigration : remise en question du facteur linguistique

Les débats sur l'immigration et l'intégration ravivent les discussions sur la question linguistique. Bien qu'elles reconnaissent au groupe majoritaire le droit de protéger et de défendre sa langue, les associations considèrent que les mesures prises à cette fin mettent trop l'accent sur la connaissance pré-migration du français chez les nouveaux arrivants. Ainsi, les associations proposent d'assouplir les contraintes linguistiques lors de la sélection des immigrants au profit de critères économiques, culturels ou identitaires.

TABLEAU 3 Participation des AGEM aux commissions parlementaires : thématique de l'immigration

| Année | Commissions parlementaires | Total des mémoires d'AGEM retenus |
|--------------|--|-----------------------------------|
| 1991 | Commission sur l'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration | 12 |
| 2000 | Commission sur les taux d'immigration au Québec pour 2001-2003 | 3 |
| Total | | 15 |

L'évocation d'arguments culturels est attribuable à des associations multiethniques telles le Congrès latino-américain, la Maison d'Afrique et le Collectif des femmes immigrantes². À des degrés divers et surtout à partir de vécus différents, ces trois associations posent le rapport majoritaire/minoritaire en termes différents. Le Collectif des femmes immigrantes et la Maison d'Afrique, par exemple, confrontent directement le majoritaire en l'invitant à cesser de légiférer, mais à consulter pour mettre en pratique son discours. Ces associations multiethniques vont également demander au gouvernement de ne plus voir dans l'immigrant une source de rentabilité économique et de prendre en considération les aspects humanitaires de l'immigration. Pour une majorité d'associations, l'approche directe et conflictuelle avec le gouvernement ne doit pas être privilégiée. C'est plutôt en reconnaissant le fait français qu'elles remettent en question certains aspects des politiques visant à défendre le français, lesquelles politiques nuiraient à l'immigration de leurs membres.

Les associations s'appuient sur des arguments legalistes pour affirmer que les politiques d'immigration ne devraient pas tenir compte de la langue des immigrants. Ainsi, s'ils acceptent le principe du « contrat moral », bien que plusieurs le considèrent comme symbolique, les associations affirment que leurs membres respectent leur part du contrat (la reconnaissance du fait français), mais que le groupe majoritaire, lui, ne le respecte pas. Ses efforts en matière de sélection et d'intégration des immigrants seraient à la fois insuffisants et trop orientés vers la connaissance et la promotion du français.

Outre la connaissance de la langue, les associations soulignent d'autres caractéristiques culturelles de leur communauté (valeurs familiales différentes, grande capacité d'intégration due à des pratiques internes à la communauté, valorisation de l'éducation) qui facilitent leur intégration.

Éducation : résurgence de l'appartenance ethnoculturelle

Les positions soutenues dans les mémoires déposés lors des deux commissions sur l'éducation que nous avons retenues sont en continuité et en rupture avec celles présentées sur les autres thèmes. Si la question du libre choix est toujours privilégiée pour une majorité d'associations, on insiste davantage sur l'appartenance ethnique et minoritaire. Cet accent dans le discours s'explique en partie par la présence accrue des associations multiethniques lors de ces deux commissions. Celles-ci véhiculent un discours plus rassembleur, voire homogène, à l'égard d'un nous minoritaire, sans doute parce qu'elles représentent non pas un seul groupe ethnique mais plusieurs. On délaisse les revendications fondées sur les intérêts particuliers en faveur d'un discours marquant une séparation claire entre majoritaires et minoritaires³.

TABLEAU 4 Participation des AGEM aux commissions parlementaires : thématique de l'éducation

| Année | Commissions parlementaires | Total des mémoires d'AGEM retenus |
|--------------|--|-----------------------------------|
| 1995 | Commission des États généraux sur l'éducation | 7 |
| 1999 | Commission sur la place de la religion à l'école | 4 |
| Total | | 11 |

En marquant une distance entre Québécois francophones et membres des communautés ethniques minoritaires formant un tout, les associations multiethniques amorcent une transition dans les débats sur les rapports sociaux ethniques. Du pluralisme normatif, la reconnaissance de la diversité, on passe au pluralisme politique au sein duquel les minoritaires revendiquent une amélioration de leurs institutions communautaires. Ce phénomène s'explique également par les effets de la politique d'interculturalisme qui, en favorisant le développement des associations de groupes ethniques minoritaires, un peu à la manière du multiculturalisme canadien, encourage l'expression d'appartenances ethniques minoritaires.

Le système d'éducation étant une institution où la dimension culturelle est centrale, les débats à son sujet suscitent des positions orientées vers les identités ethnoculturelles. L'éducation, en tant que lieu privilégié de socialisation, canalise des représentations qui consolident le nous minoritaire en réaction à la prégnance des représentations majoritaires. De plus, lors de la commission de 1995, la question linguistique revient fréquemment, alors qu'en 1999 les groupes qui ne sont ni catholiques ni protestants s'entendent sur l'importance de déconfessionnaliser le système d'éducation. D'une manière ou d'une autre, cela revient à rejeter l'imposition des pratiques langagières et religieuses des majoritaires. Les liens d'appartenance ethnique et minoritaire mis de l'avant permettent aux associations de faire valoir la congruence de leurs institutions avec celles de la société québécoise et de dénon-

cer certaines pratiques des majoritaires pouvant freiner leur intégration.

L'intégration en éducation ne passe pas par la volonté de parler français comme les majoritaires ou encore de parler la langue du développement économique, c'est-à-dire l'anglais. L'intégration passe par la capacité des majoritaires à accorder une place aux minoritaires au sein d'une institution importante, l'école, mais en regard de leurs spécificités. Ces deux façons de concevoir l'intégration se distinguent par leur manière de créer des espaces de sociabilité pour les groupes ethniques minoritaires. Pour la thématique linguistique une place est demandée au sein de ce qui est déjà établi, un espace public francophone dans un espace géographique anglophone. Pour ce qui est de la place de la religion en éducation, on demande une ouverture qui respecterait les caractéristiques de chaque minoritaire et des minoritaires en général.

Plusieurs associations considèrent qu'une bonne connaissance des origines ethniques et des pratiques afférentes permet de mieux s'intégrer au nouveau contexte circonscrit par la mondialisation. Phénomène intéressant, ce sont les associations monoethniques, celles qui tiennent un discours individualiste libéral, qui font le plus référence à la mondialisation. Ces associations insistent sur la nécessité de préserver et de transmettre aux enfants les pratiques culturelles et religieuses.

Les associations italienne, polonaise et juive ne soutiennent pas la même position quant à la place de la religion à l'école et à la nécessité de procéder à des changements. Pour les groupes juifs, le statu quo n'est pas en-

visageable et le système scolaire doit être déconfessionnalisé. Il en va autrement pour les associations italienne et polonaise pour lesquelles le maintien du système scolaire bi-confessionnel est la seule garantie du respect des droits historiques des majoritaires et de certains minoritaires, dont elles.

Conclusion

Notre étude nous conduit à conclure que la thèse de l'ethnisation des rapports sociaux est une piste de réflexion peu féconde pour mieux saisir les tenants et les aboutissants de l'inscription des minoritaires dans le champ du politique. Il existe plutôt, au sein des associations, une volonté d'inscrire, dans un cadre institutionnel formel, des voix minoritaires pouvant bonifier les pratiques majoritaires. Nous n'avons pas trouvé l'expression d'une condition minoritaire totalisante.

Dans notre étude, nous avons pu identifier l'expression de plusieurs formes de lien social qui contredisent les thèses voulant que l'inscription de critères d'appartenance ethnique et re-

ligieux dans l'espace public participe à la désintégration du lien social et à la fragmentation des sociétés libérales. Soit les associations constituent des groupes d'intérêts et ces intérêts relèvent avant tout d'appartenances spécifiques. Cela ne les empêche pas de véhiculer une conception du vivre-ensemble dans lequel la spécificité ethnoculturelle du Québec et le pluralisme sont des composantes d'un axe identitaire commun. La perception positive que les associations entretiennent à l'égard de la société québécoise et canadienne est, à cet égard, un exemple probant de la présence d'une identité québécoise et/ou canadienne plurielle chez les représentants de ces communautés. Malgré l'absence d'un modèle commun d'appartenance, les formes du lien social semblent détachées du pays d'origine et s'enracinent dans le contexte québécois, canadien et nord-américain. Rien dans les représentations sociales des associations ne laisse entrevoir la présence de sentiments nostalgiques ni l'idée d'un éventuel retour au pays d'origine.

Références

- BAR-TAL, Daniel. *Group beliefs: a conception for analyzing group structure, processes, and behaviour*, New York, Springer-Verlag, 1990.
- BAUMANN, Gerd. *Contesting culture: discourses of identity in multi-ethnic London*, Londres, Cambridge University Press, 1996.
- «La communauté ethnique, communauté politique», *Sociologie et société*, Vol. XV, 2, 1983, pp. 23-37.
- BERGERON, Gérard, *Petit traité de l'État*, Paris, PUF, 1990.
- DE RUDDER, Véronique. «La cohabitation pluriethnique et ses enjeux», *Migrants-Formation*, N° 80, numéro spécial « Les relations interethniques », mars 1990, pp. 68-90.
- GAMSON, Wiliam et Magrit MEYER. «Framing Political Opportunity», in D. J. McAdam et al. (ed.), *Comparative Perspectives on Social Movements: Political Opportunities, Mobilizing Structures and Cultural Framing*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 275-290, 1996.

GERMAIN, Annick. « Grandeur et misère de l'institutionnalisation de l'action collective : le cas des associations dans les quartiers multiethniques de Montréal », conférence présentée dans le cadre du XIV^e Congrès mondial de sociologie, Montréal, juillet 1998.

HABERMAS, Jürgen, *Structural Transformation of the Public Sphere: an Inquiry into a Category of Bourgeois Society*, (traduit par T. Burger), Cambridge, MIT Press, 2002.

HALL, John, A. *Coercion and Consent : Studies on the Modern State*, Cambridge, Polity Press, 1994.

JEDWAB, Jack. « Representing Identity : Non-Formal Political Participation and the Role of the State in Canada », in *Bringing the World Together : The Study of the Political Participation of Women in Canada and Lessons for Research on Newcomers and Minority Political Participation*, Metropolis Project, Seminar Proceedings, Ottawa, Mars 2002, pp. 73-95.

JUTEAU, Danielle. « Introduction à la différenciation sociale », in D. Juteau (dir.) *La différenciation sociale : modèles et processus*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, pp. 9-30, 2003.

JUTEAU, Danielle, Marie McANDREW et Linda PIETRANTONIO. « Multiculturalism à la Canadian and Intégration à la Québécoise », in R. Bauböck et J. Rundell (dir.), *Blurred Boundaries : Migration, Ethnicity, Citizenship*, Vienne/Brookfield, European Centre, Vienne, Ashgate Publishing, pp. 95-110, 1998.

LABELLE, Micheline et Joseph LEVY. *Ethnicité et enjeux sociaux : Le Québec vu par les leaders de groupes ethnoculturels*, Montréal, Liber, 1995.

MANN, Patrice. *L'action collective : mobilisation et organisation des minorités actives*, Paris, Armand-Colin, 1991.

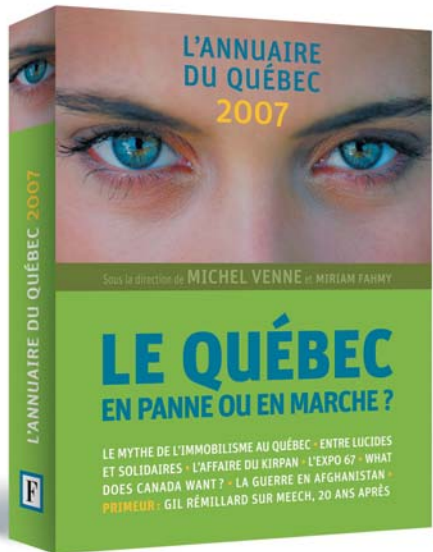
MARTINIELLO, Marco. « Ethnic Leadership, Ethnic Communities' Political Powerless and the State in Belgium », *Ethnic and Racial Studies*, Vol. 16, N° 2, pp. 236-251, 1993.

SAYAD, Abdelmalek. « L'immigration et "pensée d'État" », *Actes de la recherche en sciences sociales* 129, septembre : pp. 5-14, [1996]1999.

WEBER, Max. *Économie et société*, Tome I et II, Paris, Plon/Agora, [1922] 1995.

Notes

- 1 Les critères de sélection des mémoires ne peuvent être explicités ici faute d'espace. Ils correspondent toutefois à un processus de sélection rigoureux approuvé par notre jury de thèse. Pour plus de détails sur cet aspect et sur des données liées à la participation des associations de groupes ethniques minoritaires (noms des associations, date de dépôts, etc.), voir : Sébastien Arcand, « L'État québécois et les associations ethniques minoritaires : un survol socio-historique d'une participation politique », Institut de recherche, formation et actions sur les migrations (IRFAM), Bruxelles, Collection compétences culturelles, pp. 34-55, 2004.
- 2 À cette liste, nous pourrions ajouter une association de Vietnamiens de Sherbrooke qui met l'accent sur la nécessité de régionaliser l'immigration; aspect qui est peu abordé par les autres associations.
- 3 Comme l'ont fait remarquer Juteau, McAndrew et Pietrantonio, le multiculturalisme et l'interculturalisme partagent plusieurs similarités. Cela pourrait expliquer pourquoi les AGEM, tout en tenant un discours propre à la politique multiculturelle du Canada, voient en l'interculturalisme un moyen efficace de s'intégrer à la société québécoise et de faire respecter leurs spécificités. Voir D. Juteau, M. McAndrew et L. Pietrantonio, 1998, « Multiculturalism à la Canadian and Intégration à la Québécoise », in R. Bauböck and J. Rundell (eds.), *Blurred Boundaries : Migration, Ethnicity, Citizenship*, Vienne/Brookfield, European Centre, Vienne, Ashgate Publishing, pp. 95-110.



Tout ce qu'il faut savoir sur le Québec d'aujourd'hui

Sous la direction de
Michel Venne
et **Miriam Fahmy**

LES TEXTES INÉDITS DE PLUS DE 75 AUTEURS DONT

Claude Béland
Éric Bédard
Laurence Bhérer
Laurent Bouvet
Lyse Brunet
André Burelle
Éric Desrosiers
Pierre Drouilly
Pierre Fortin
Roger Gibbins
Lucie Lamarche
Laurent Laplante
Marcel Martel
Pierre Martin
Richard Nadeau
Joëlle Noreau
Gil Rémillard
Guy Rocher
Jean-Philippe Warren

LES PHOTOS DE
Jacques Nadeau

LE QUÉBEC, EN PANNE OU EN MARCHÉ ?

Un grand dossier sur le mythe de l'immobilisme au Québec dirigé par le directeur de l'Institut du Nouveau Monde et journaliste, Michel Venne. Le dossier propose entre autres des analyses de Pierre Fortin et Claude Béland ainsi que des entrevues avec Alban D'Amours (Desjardins), Pierre Shedleur (SGF) et Yvon Bolduc (Fonds de Solidarité FTQ).

UN INSTANTANÉ DU QUÉBEC EN MUTATION

- Tous les chiffres sur le Québec : démographie, emploi, santé, culture, économie
- Une chronologie des grands événements de l'année 2006
- Un portrait des régions du Québec
- Les lois adoptées à l'Assemblée nationale
- Les principales dates de l'Histoire du Québec
- Un panorama de la recherche sociale au Québec
- Le Canada de Stephen Harper

NOUVEAU : LE MONDE VU D'ICI

Notamment : la guerre en Afghanistan, le conservatisme aux États-Unis, la nouvelle Amérique latine, la gauche française.

En librairie : 29,95 \$

Aussi disponible en-ligne : www.inm.qc.ca

Une publication de
l'Institut du Nouveau Monde

En collaboration avec *Le Devoir*

